



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

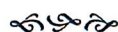
M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



11. Objet : Vente de vin communautaire aux communes - Tarifs pour les communes membres

Dans le cadre de sa politique touristique et culturelle, la CCCE s'attache à promouvoir le patrimoine viticole local.

Dans ce contexte, des bouteilles de vin communautaire, dites « cuvées CCCE », produites par le Domaine Sontag, sont en vente à toute clientèle en boutique, dans le cadre du service Tourisme en charge de la commercialisation de l'offre touristique :

- la « Cuvée Ammonite » depuis 2025 ;
- et la « Cuvée Citadelle » depuis 2026.

Afin de renforcer le caractère intercommunal du vin CCCE, il est proposé de vendre ces cuvées aux communes membres qui le souhaitent, à prix coûtant, selon les tarifs suivants :

- Vin Cuvée Ammonite - Carton de 6 bouteilles : 75 €,
- Vin Cuvée Citadelle - Carton de 6 bouteilles : 87 €.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la vente de vin communautaire à prix coûtant aux communes membres selon les tarifs exposés, ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the stamp and extending to the right.